

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Dernière mise à jour : déc.2025

Sepul'Nature – sepulnature.fr

Entreprise	Sepul'Nature (SARL)
Capital social	1 000,00 €
SIREN / RCS	978 220 739 – RCS Rouen B 978 220 739
TVA	FR 76 978 220 739
Adresse	1690 Aristide Briand, 76650 Petit Couronne, France
Contact	contact@sepulnature.fr – +33 6 40 78 39 87

Sommaire

1. Objet
 2. Définitions
 3. Champ d'application
 4. Informations précontractuelles et documents contractuels
 5. Prestations et réalisations
 6. Devis – Commande – Formation du contrat
 7. Prix
 8. Paiement
 9. Exécution – Accès – Autorisations – Délais
 10. Droit de rétractation (consommateurs)
 11. Demande d'exécution avant la fin du délai de rétractation
 12. Annulation – Report – Résiliation des contrats d'entretien
 13. Garanties légales – Réclamations
 14. Responsabilité
 15. Force majeure
 16. Données personnelles – Bloctel
 17. Médiation de la consommation – Règlement amiable – Litiges
 18. Archivage – Preuve
 19. Droit applicable
- Annexe : Formulaire type de rétractation

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Sepul'Nature (ci-après « le Prestataire ») fournit à des clients consommateurs des prestations relatives à la création et/ou l'aménagement de sépultures végétalisées, à la fourniture et pose d'éléments funéraires (ex. stèles), ainsi qu'à l'entretien de monuments funéraires (intervention ponctuelle ou contrat récurrent).

Le site sepulnature.fr présente l'activité, des exemples de réalisations et permet notamment de demander un devis. Sauf mention contraire, aucune vente n'est conclue directement en ligne : la commande est formalisée par un devis accepté.

2. Définitions

Terme	Définition
Client	Toute personne physique agissant à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité professionnelle (consommateur).
Site	Le site accessible à l'adresse https://sepulture.fr/ .
Devis	Document décrivant la prestation, les options, le prix TTC, les délais, les conditions particulières et, le cas échéant, les modalités de pose/livraison.
Commande	Acceptation du Devis (signature manuscrite ou validation écrite) et, le cas échéant, paiement de l'acompte prévu.
Prestation d'entretien	Intervention ponctuelle ou contrat récurrent (mensuel/trimestriel/biennuel) tel que défini au Devis.
Produits/Éléments	Éléments matériels éventuellement fournis dans le cadre de la prestation (ex. stèle, accessoires).

3. Champ d'application

Les CGV s'appliquent à toute Commande passée par un Client.

Elles prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément acceptées par le Prestataire et mentionnées au Devis.

En cas de commande par un professionnel (ex. mairie, assureur, opérateur funéraire), des conditions spécifiques peuvent s'appliquer.

4. Informations précontractuelles et documents contractuels

Avant toute Commande, le Client reçoit les informations prévues par le Code de la consommation, notamment:

caractéristiques essentielles, prix TTC, modalités d'exécution, délais, coordonnées du Prestataire, droit de rétractation et ses exceptions.

Les documents contractuels sont, par ordre de priorité:

- ***Le Devis et ses éventuelles annexes/avenants.***
- ***Les présentes CGV.***
- ***Le cas échéant, tout document particulier accepté par écrit.***
- ***Les prix affichés sur le Site (y compris lorsqu'ils sont indiqués « à partir de ») sont susceptibles de varier selon les options, contraintes techniques, accès, règlement de cimetière et conditions de réalisation***

Le Devis accepté fait foi.

5. Prestations et réalisations

Les prestations sont réalisées conformément au Devis. Elles peuvent inclure, selon les cas :

- **Conception et préparation (croquis, choix des matériaux/végétaux, options).**
- **Fourniture de matériaux et/ou d'éléments (ex. stèle) et pose/installation.**
- **Travaux de plantation et aménagement végétalisé.**
- **Entretien ponctuel ou récurrent : nettoyage, remise en état légère, fleurissement/plantations, selon périmètre convenu.**

Les photographies, rendus et exemples présentés sur le Site sont non contractuels : ils illustrent des possibilités de réalisation.

6. Devis – Commande – Formation du contrat

Le Client peut demander un devis via le formulaire de contact, par email ou téléphone.

Le Prestataire peut solliciter des informations nécessaires (localisation, accès, dimensions, contraintes, règlement du cimetière, photos).

Le Devis précise notamment: *description, options, prix TTC, frais éventuels (déplacement), délais estimatifs, conditions particulières, durée de validité.*

La Commande **est ferme à compter de la réception par le Prestataire du Devis accepté par le Client**, et, si prévu, du paiement de l'acompte indiqué au Devis.

Toute modification demandée après acceptation peut donner lieu à un devis modificatif (prix et/ou délais).

7. Prix

Les prix sont exprimés en **euros**, toutes taxes comprises (**TTC**).

Le prix dû est celui du Devis accepté.

Toute prestation ou option non prévue au Devis fera l'objet d'un accord préalable (écrit) et d'une facturation complémentaire.

Les frais imposés par des contraintes locales (autorisation, horaires, accès) ne sont inclus que s'ils figurent au Devis.

8. Paiement

Les modalités de paiement (acompte, échancier, solde, moyens de paiement) sont indiquées au Devis. Sauf stipulation contraire, le solde est exigible à l'achèvement de la prestation ou à la délivrance des éléments matériels.

En cas de retard de paiement, le Prestataire peut suspendre l'exécution après mise en demeure restée sans effet.

9. Exécution – Accès – Autorisations – Délais

Le Client s'engage à:

- Disposer des droits nécessaires (concession/autorisation) ou fournir une autorisation valable du titulaire/ayant droit.
- Obtenir les autorisations requises par le gestionnaire du cimetière et respecter son règlement (matériaux, horaires, conditions de travaux).
- Permettre l'accès au site à la date convenue ou fournir les modalités d'accès autorisées.
- Communiquer des informations exactes et complètes.

Les délais d'exécution sont indiqués au Devis. Ils peuvent être ajustés en cas de force majeure, d'intempéries incompatibles avec la sécurité/la qualité, de contraintes du cimetière, de retards imputables au Client, ou de contraintes techniques non détectables lors de l'étude initiale.

10. Droit de rétractation (consommateurs)

Lorsque le contrat est conclu **à distance ou hors établissement** au sens du Code de la consommation, le Client consommateur dispose, en principe, d'un **délai de quatorze (14) jours** pour exercer son droit de rétractation (article L.221-18 du Code de la consommation).

Point de départ du délai:

- Pour une prestation de services: à compter de la conclusion du contrat.
- Pour une vente de biens: à compter de la réception du bien par le Client.

Exceptions notamment (article L.221-28 du Code de la consommation):

- Biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.
- Prestations pleinement exécutées avant la fin du délai, si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du Client et sa reconnaissance de la perte du droit de rétractation.

Pour exercer la rétractation, le Client adresse au Prestataire, avant l'expiration du délai, une déclaration dénuée d'ambiguïté (email ou courrier). Un formulaire type figure en annexe.

11. Demande d'exécution avant la fin du délai de rétractation

Si le Client demande expressément de commencer la prestation avant la fin du délai de rétractation et qu'il se rétracte ensuite, il reste redevable d'un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision, dans les conditions prévues par l'article L.221-25 du Code de la consommation.

12. Annulation – Report – Résiliation des contrats d'entretien

12.1 Annulation / report d'intervention ponctuelle

Le Client peut demander un report raisonnable. Une annulation tardive peut entraîner la facturation de frais justifiés (ex. déplacement, créneau réservé, achats spécifiques), si ces frais sont prévus au Devis et dûment justifiés.

12.2 Contrats d'entretien récurrents (mensuel / trimestriel / biennuel)

Le contrat d'entretien est conclu pour une durée initiale de **douze (12) mois**, sauf stipulation contraire au Devis. Il est ensuite renouvelé par **tacite reconduction** pour des périodes successives de douze (12) mois.

a) Non-reconduction à l'échéance

Le Client peut s'opposer au renouvellement en notifiant Sepul'Nature sa volonté de ne pas reconduire le contrat, par email ou courrier, **au moins trente (30) jours** avant la date d'échéance.

Sepul'Nature informe le Client, sur un support durable, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat, dans les conditions prévues par l'article L.215-1 du Code de la consommation. À défaut de cette information, le Client peut mettre gratuitement un terme au contrat à tout moment à compter de la date de reconduction.

b) Résiliation anticipée (hors manquement)

Le Client peut résilier le contrat avant l'échéance, à tout moment, moyennant un préavis de trente (30) jours. Dans ce cas, restent dus : (i) le prix des prestations déjà réalisées jusqu'à la date effective de fin,

calculé au prorata ; et (ii) le cas échéant, les frais non récupérables déjà engagés spécifiquement pour le contrat (ex. achats dédiés), à condition qu'ils soient justifiés et prévus au Devis.

c) Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, l'autre partie peut résilier le contrat après mise en demeure restée sans effet pendant quinze (15) jours.

d) Résiliation pour motif légitime (Client)

Le Client peut résilier sans pénalité (hors prestations déjà réalisées) en cas de motif légitime rendant l'exécution impossible ou dépourvue d'objet, notamment : transfert de concession/sépulture, interdiction durable d'intervention par le gestionnaire du cimetière, impossibilité d'accès durable, ou force majeure.

e) Modalités pratiques de notification

La résiliation/non-reconduction est notifiée par email à l'adresse contact@sepulnature.fr ou par courrier à l'adresse du siège social.

Lorsque le contrat est conclu par voie électronique et qu'il peut être résilié en ligne, Sepul'Nature met à disposition une fonctionnalité gratuite permettant d'accomplir les démarches de résiliation par voie électronique, et confirme la réception de la notification sur un support durable.

13. Garanties légales – Réclamations

13.1 Garantie légale de conformité (biens)

Les biens fournis au Client bénéficient de la garantie légale de conformité (Code de la consommation, articles L.217-3 et suivants). Le Client peut demander la mise en conformité par réparation ou remplacement, ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution du contrat, dans les conditions légales.

13.2 Garantie des vices cachés

Le Client peut également agir au titre de la garantie des vices cachés (Code civil, article 1641).

13.3 Particularités liées aux végétaux

Les végétaux étant des éléments vivants, leur tenue dans le temps dépend notamment des conditions climatiques, d'exposition et d'entretien. Sauf engagement écrit au Devis, le Prestataire ne garantit pas la reprise de chaque plantation à l'identique.

13.4 Réclamations

Toute réclamation est adressée à contact@sepulnature.fr en décrivant le problème, avec, si utile, photos et référence du Devis/facture. Le Prestataire s'efforce de répondre dans un délai raisonnable.

14. Responsabilité

Le Prestataire est tenu d'une obligation de moyens pour les prestations décrites au Devis, sauf disposition légale impérative contraire. Sa responsabilité ne peut être engagée en cas d'inexécution imputable au Client, à un tiers non lié au contrat, ou à un cas de force majeure.

15. Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, l'exécution peut être suspendue ou réaménagée (report), sans responsabilité.

16. Données personnelles – Bloctel

Les données personnelles du Client sont traitées conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le Site. Pour toute demande: contact@sepulnature.fr.

Conformément aux dispositions applicables, le Client peut s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel: conso.bloctel.fr.

17. Médiation de la consommation – Règlement amiable – Litiges

En cas de litige, le Client est invité à adresser en priorité une réclamation écrite à Sepul'Nature (par email ou courrier) afin de rechercher une solution amiable.

Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

La saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après démarche préalable écrite du consommateur auprès du professionnel. Le consommateur doit saisir le médiateur dans un délai maximal d'un (1) an à compter de sa réclamation écrite.

Médiateur de la consommation: Sepul'Nature est en cours de désignation/adhésion à un médiateur de la consommation inscrit sur la liste officielle. Les coordonnées du médiateur (nom, adresse, site internet) seront communiquées au Client sur le site et dans les CGV dès finalisation de l'adhésion.

À défaut d'accord amiable, le litige relève des tribunaux compétents selon les règles de droit commun.

18. Archivage – Preuve

Le Devis accepté, les échanges (emails), et les factures constituent des preuves des échanges et de la Commande. Le Client est invité à les conserver.

19. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Annexe : Formulaire type de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat, **seulement lorsque le droit de rétractation est applicable.**)

À l'attention de Sepul'Nature, 1690 Aristide Briand, 76650 Petit Couronne, France -

contact@sepulnature.fr

Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur:

Référence du devis/facture:

Commandé le (*) / Reçu le (*):

Nom du (des) consommateur(s):

Adresse du (des) consommateur(s):

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification sur papier) :

Date:

(*) Rayez la mention inutile.